

COMMUNIQUÉ 21 MARS 2019

**RÉSULTAT DE LA VALORISATION DES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLECTRICITÉ DU MÉCANISME DE
COMPENSATION DE L'ANNÉE 2018**

Ce document présente le résultat de la valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation de l'année 2018, qui a eu lieu pendant la période du 13 février au 8 mars 2019.

L'Institut Luxembourgeois de Régulation a reçu des offres de la part de 2 fournisseurs.

Compte tenu des offres retenues, les quantités suivantes des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation de l'année 2018 ont été attribuées:

Catégorie	Sous-catégorie	Quantités totales attribuées par valorisation (en MWh)	Quantités totales attribuées par répartition équitable (en MWh)
Source d'énergie fossile	Cogénération à haut rendement	175 718	0
Source d'énergie renouvelable	Biomasse, biogaz, gaz des stations d'épuration d'eaux usées	153 000	0
Source d'énergie renouvelable	Eolien	59 609	0
Source d'énergie renouvelable	Hydroélectrique	16 688	0
Source d'énergie renouvelable	Solaire	109 198	0
Source d'énergie renouvelable	Autre	0	0

Le différentiel de prix des offres retenues s'élève à 0,19 EUR/MWh toutes sources d'énergie confondues.

Le prix unitaire moyen des offres retenues s'élève à 0,011 EUR/MWh toutes sources d'énergie confondues.

Le revenu total de la valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation de l'année 2018 s'élève à 5 692,13 EUR. Ces revenus constituent des coûts évités pour le calcul des coûts nets de l'électricité du mécanisme de compensation et réduisent donc la participation des clients finals en termes de contributions au mécanisme de compensation.